

# Annexes

- Morceaux choisis des observations finales du Comité des droits de l'enfant à la France
- Liste des organisations participantes

## ANNEXE I

### Morceaux choisis des observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à la France (22 juin 2009)

*Nota* : Seules ont été retenues ici, conformément à la logique de ce cahier, les observations ou recommandations du Comité<sup>1</sup> appelant un changement de politique de l'État, même si le Comité adresse par ailleurs à celui-ci un certain nombre de satisfecit

#### I. MESURES D'APPLICATION GÉNÉRALES

7. [...] Le Comité engage également l'État partie à intégrer le concept de l'enfant comme sujet de droits dans tous ses projets, politiques et programmes.

17. Le Comité recommande à l'État partie de [...] continuer à renforcer le rôle de la Défenseure des enfants, en particulier en ce qui concerne le mécanisme de plaintes individuelles, et de lui allouer des ressources financières et humaines suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

#### II. PRINCIPES GÉNÉRAUX

29. [...] Le Comité engage également l'État partie à faire appliquer la décision de la Cour de cassation sur le droit des familles non françaises de bénéficier de prestations familiales.

30. Le Comité [...] se déclare préoccupé par la discrimination persistante, notamment dans le domaine des droits économiques et sociaux, qui va à l'encontre des principes de progrès social, de justice et de non-discrimination, et dont sont en particulier victimes les enfants résidant dans les départements et territoires d'outre-mer, les enfants demandeurs d'asile ou réfugiés, ainsi que les enfants appartenant à des groupes minoritaires comme les Roms, les gens du voyage et les minorités religieuses.

33. Le Comité recommande à l'État partie de prendre des mesures pour remédier à l'intolérance et à la stigmatisation dont sont victimes les enfants, en particulier les adolescents, au sein de la société, notamment dans les médias et à l'école, et pour amener la police à adopter une attitude positive et constructive à l'égard des enfants et des adolescents.

40. Le Comité recommande à l'État partie, [...] de veiller à ce que le droit de l'enfant d'être entendu dans toutes les procédures le concernant soit largement connu des parents, des enseignants, des directeurs d'école, de l'administration publique, des magistrats, des enfants eux-mêmes et de la société en général, en vue d'accroître les possibilités de participation effective des enfants, y compris dans les médias.

---

<sup>1</sup> Cf CRC/C/FRA/CO/4 : [http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/co/CRC.C.FRA.CO.4\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/co/CRC.C.FRA.CO.4_fr.pdf)

### III. LIBERTÉS ET DROITS CIVILS

#### Enregistrement des naissances

42. Le Comité recommande à l'État partie de poursuivre ses efforts pour assurer l'enregistrement de tous les enfants qui naissent sur le territoire de l'État partie. Il réitère sa précédente recommandation invitant instamment l'État partie à redoubler d'efforts pour assurer l'enregistrement de tous les enfants de la Guyane française.

#### Protection de la vie privée

51. [...] L'État partie devrait veiller en particulier à ce que :

a) La collecte et la conservation de données personnelles dans les ordinateurs, dans des banques de données et selon d'autres procédés, que ce soit par les autorités publiques, des particuliers ou des organismes privés, soient régies par la loi et leur objectif clairement défini ; [...]

c) Les enfants et les parents relevant de sa juridiction aient le droit de consulter leurs données, de demander la rectification ou la suppression d'une donnée qui est incorrecte ou a été recueillie contre leur volonté ou traitée en violation des dispositions de la loi no 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### Torture et peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants

54. [...] Le Comité est également préoccupé par le nombre élevé de cas où des agents de la force publique, en particulier des policiers, auraient fait un usage excessif de la force à l'encontre d'enfants, et par le faible nombre d'affaires qui ont donné lieu à des poursuites et à des condamnations.

#### Châtiments corporels

58. [...] le Comité recommande à l'État partie d'interdire explicitement les châtimens corporels dans tous les contextes, y compris dans la famille, à l'école et dans les institutions et autres établissements accueillant des enfants, de renforcer les activités de sensibilisation dans ce domaine et de promouvoir le principe d'une éducation sans violence [...]

### IV. MILIEU FAMILIAL ET PROTECTION DE REMPLACEMENT

59. Le Comité note avec préoccupation que de nombreuses familles ne sont pas aidées comme elles le devraient dans l'exercice de leurs responsabilités parentales, notamment les familles qui vivent une situation de crise en raison de la pauvreté, de l'absence de logement adéquat ou d'une séparation.

61. Le Comité est préoccupé par le nombre de mesures, y compris de mesures de séparation, décidées par le pouvoir judiciaire. Il est également préoccupé par le manque de contacts entre l'enfant et sa famille, par le peu de possibilités offertes à l'enfant pour voir sa famille, par la distance géographique entre le logement familial et l'institution accueillant l'enfant, ainsi que par le fait que les vues de l'enfant et son intérêt supérieur ne sont pas suffisamment pris en compte dans les décisions de placement.

### V. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### Enfants handicapés

70. [...] le Comité recommande à l'État partie :

a) De prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que la législation prévoyant l'accès à l'éducation ainsi que des programmes et une aide spécialisée pour les enfants handicapés soit effectivement mise en œuvre et de garantir le plein exercice de leurs droits en vertu de la Convention sur l'ensemble du territoire de l'État partie, y compris dans les départements et territoires d'outre-mer ;



### **Santé et services de santé**

73. Le Comité recommande à l'État partie de s'attaquer aux inégalités dans l'accès aux services de santé en adoptant une approche coordonnée dans tous les départements et régions et de remédier à la pénurie de personnel médical. Il demande en outre instamment à l'État partie de mettre fin aux déficiences du système de soins de santé pour enfants dans les départements et territoires d'outre-mer.

### **Santé des adolescents**

77. Le Comité recommande à l'État partie de continuer à s'attaquer aux problèmes de santé mentale et à la toxicomanie chez les adolescents sur l'ensemble du territoire, notamment :

- a) En renforçant les services de conseil et de santé mentale, en veillant à ce qu'ils soient accessibles et adaptés aux adolescents dans toutes les régions, y compris les départements et territoires d'outre-mer ;
- b) En étudiant les causes profondes de ces problèmes en vue d'adopter des mesures de prévention ciblées ; [...]

### **Niveau de vie**

78. [...] Toutefois, (le Comité) reste préoccupé par le nombre élevé d'enfants vivant dans la pauvreté et par le fait que le taux de pauvreté soit sensiblement plus élevé chez les enfants issus de l'immigration. Le Comité rappelle en outre les observations formulées par l'Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités, au cours de sa visite dans les banlieues de grandes villes du pays, sur la nette concentration de la pauvreté dans ces quartiers en raison de la discrimination et l'exclusion [...]

## **VI. ÉDUCATION, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES**

80. [...] Le Comité est néanmoins préoccupé par :

- a) Le nombre élevé d'abandons scolaires, le taux de redoublement, ainsi que la nouvelle loi du 31 mars 2006 permettant de sanctionner les parents, y compris ceux qui sont confrontés à des difficultés économiques, en cas d'absentéisme de leur enfant ;
- b) Les inégalités importantes et persistantes dont souffrent, en matière de réussite scolaire, les enfants dont les parents connaissent des difficultés économiques. Plusieurs groupes d'enfants ont du mal à être scolarisés, à poursuivre ou à reprendre leurs études, dans des écoles ordinaires ou d'autres établissements d'enseignement, et ne peuvent pas jouir pleinement de leur droit à l'éducation, notamment les enfants handicapés, les enfants des gens du voyage, les enfants roms, les enfants demandeurs d'asile, les enfants qui ont abandonné l'école ou sont souvent absents pour différentes raisons (maladie, obligations familiales, etc.) et les mères adolescentes.

## **VII. MESURES DE PROTECTION SPÉCIALES**

### **Enfants demandeurs d'asile, réfugiés et non accompagnés**

84. Le Comité salue la création du groupe de travail sur les enfants non accompagnés mais est profondément préoccupé par la situation des enfants non accompagnés placés dans les zones d'attente des aéroports français

85. Le Comité note également avec préoccupation que les mineurs non accompagnés ne bénéficient pas systématiquement de services sociaux et éducatifs et de cours de langue, et que les enfants non accompagnés admis sur le territoire de l'État partie n'ont pas de statut juridique clairement défini.

86. [...] le Comité engage instamment l'État partie à : [...]

- d) Veiller, en tenant dûment compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, à ce que les enfants qui ont besoin d'une protection internationale et risquent d'être à nouveau victimes de la traite, ne soient pas renvoyés dans un pays où ils courent un tel danger.

## Administration de la justice pour mineurs

94. Le Comité est préoccupé par l'absence de politique nationale globale de prévention de la délinquance et par l'insuffisance des ressources financières et humaines affectées à la justice pour mineurs. Le Comité se dit une nouvelle fois préoccupé par la législation et la pratique dans ce domaine, qui tendent à favoriser les mesures répressives plutôt que les mesures éducatives, en particulier en ce qui concerne les réformes introduites par la loi no 2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs [...].

97. [...] (Le Comité) engage en particulier (l'État partie), [...] à :

- a) Renforcer les mesures de prévention, notamment en appuyant le rôle des familles et des communautés afin de contribuer à l'élimination des facteurs sociaux qui amènent les enfants à entrer en contact avec le système de justice pénale, et prendre toutes les mesures possibles pour éviter la stigmatisation ;
- b) Accroître les ressources financières, humaines et autres qui sont allouées au système de justice pénale et veiller à ce qu'elles soient suffisantes et adaptées ;
- c) Ne recourir à la détention, y compris la garde à vue et la détention provisoire, qu'en dernier ressort et pour la durée la plus courte possible ;
- d) Veiller à ce que le placement en détention, lorsqu'il a lieu, soit conforme à la loi et aux normes internationales ;
- e) Ne pas traiter les enfants âgés de 16 à 18 ans différemment des enfants de moins de 16 ans ;
- f) Développer l'utilisation des mesures de réinsertion et des peines de substitution à la privation de liberté, telles que la déjudiciarisation, la médiation, la mise à l'épreuve, l'accompagnement psychologique, les services d'intérêt général, et renforcer le rôle des familles et des communautés à cet égard.

\*\*\*



## ANNEXE II

### Liste des organisations participantes

ACEPP — Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels  
ADA — APPELS DES APPELS  
AFJK — Association Française Janusz KORCZAK  
AFMJF — Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille  
AFPA — Association Française de Pédiatrie Ambulatoire  
AFPEN — Association des Psychologues de l'Éducation Nationale  
AFPEP — Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé  
A.NA.PSY. pe — Association Nationale des Psychologues pour la petite enfance  
ANAS — Association Nationale des Assistants de Service Social  
ANPASE — Association Nationale des Professionnels et Acteurs de l'Action Sociale, médico-sociale et sanitaire en faveur de l'Enfance et de la famille  
APAJH 91 — Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 91  
APCEJ — Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes  
APF — Association des Psychologues Freudiens  
API — Association des Psychiatres de secteur Infanto-Juvenil  
Association PIKLER LOCZY-FRANCE  
Association SPARADRAP  
Association SPIRALE  
Association THEMIS  
ATD Quart Monde  
CADCO — Coordination des Actions pour le Droit à la Connaissance des Origines  
CAUSE DES BÉBÉS (LA)  
CEMÉA — Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active  
CGT — Confédération Générale du Travail  
CIEME — Collectif Inter Associatif Enfance, Médias, Éducation  
CNAEMO –Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert  
CNAFC — Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques  
CNLAPS – Comité Nationale de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée  
CNRBE — Collectif National de Résistance à Base Élève  
CNU — Collectif National Unitaire Antidélétion  
COLLECTIF 59/62  
COLLECTIF DE LA FAMILLE ET DES AMIS DE LÉO  
COLLECTIF MIGRANTS MAYOTTE  
COLLECTIF *PASDE0DECONDUITE*  
COLLECTIF POUR UN NOUVEAU TROUSSEAU  
COORDINATION FRANÇAISE POUR LA DÉCENNIE  
CSF — Confédération Syndicale des Familles  
DEI-France — Défense des Enfants International-France  
DELIS SMRA — Droits et Libertés face à l'Informatisation de la Société (Santé Mentale Rhône-Alpes)  
ÉDUCATION, ART DU POSSIBLE

ENFANCE ET MUSIQUE  
ENFANCE BUISSONNIERE (L')  
ENFANTS D'ABORD (LES)  
ENMESA — Environnement, média et santé  
FCPE — Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques  
FEMMES ET ENFANTS DU MONDE  
FIL D'ARIANE FRANCE  
FNAAFP — Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire  
FNAREN — Fédération Nationale de Rééducateurs de l'Éducation Nationale  
FNEJE — Fédération Nationale des Éducateurs de Jeunes Enfants  
FOEVEN — Fédération des Œuvres Éducatives et des Vacances de l'Éducation Nationale  
FRANCE TERRE D'ASILE  
GERPLA — Groupe d'Échange et de Recherches pour et sur la Pratique en Lieu d'Accueil  
GRAPE — Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance et l'adolescence  
ICEM PÉDAGOGIE FREINET  
IC-FRANCE — Initiative et Changement, section française  
INTERMEDES CULTURES ROBINSON  
LDH — Ligue des Droits de l'Homme  
MECS JB FOUQUE  
MP4 — Champ Social Groupes Formation et SSIG  
OVEO — Observatoire de la Violence Éducative  
OVLEJ — Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes  
PARENTS SANS PAPIERS, ENFANTS EN SOUFFRANCE  
PAS D'ÉTIQUETTE POUR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉ  
PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE (Collectif)  
RAC — ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA NATURE  
RESF — Réseau Education Sans Frontières  
ROMEUROPE — Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation  
SAUVONS LA CLINIQUE  
SE-UNSA — Syndicats des Enseignants UNSA  
SIUEERPP — Séminaire Inter-Universitaire Européen de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse  
SNMPMI — Syndicat National des Médecins de PMI  
SNPES-PJJ-FSU  
SNUASFP-FSU  
SNUCLIAS-FSU  
SNUipp-FSU — Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE  
UNIOPSS — Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux  
WAIMH FRANCOPHONE



## **états générEux pour l'enfance**

<http://etatsgenereuxpourenfance.blogspot.com>

[etats.genereux.enfance@gmail.com](mailto:etats.genereux.enfance@gmail.com)

### **Contact presse :**

Virginie Peron, tél. 01 56 55 51 07

[virginie.peron@ldh-France.org](mailto:virginie.peron@ldh-France.org)

### **Conception graphique de la couverture**

Paul Gendrot

### **Éditions PÉTRA**

12 rue de la Réunion – 75020 Paris

Tél. : 01 43 70 99 58 – 01 43 71 41 30 — Fax : 01 43 70 62 25

Courriel : [info@editionspetra.fr](mailto:info@editionspetra.fr)

Site : <http://www.editionspetra.fr>

### **Imprimeur**

ISI

68-70 rue des Pyrénées – 75020 Paris

26 mai 2010